

Bureau du Conseil de gestion du 3 février 2023

Délibération n°2023-04

Le 3 février 2023

Modalités d'attribution de concours financiers – Unité mixte de recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (UMR EPOC) – Fonctionnement d'une structure sous-marine réalisant des mesures physiques à l'extérieur des passes du Bassin d'Arcachon

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;
- Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022/241 du 29 novembre 2022 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération PNMBA_del_cdg_2021_24 du Conseil de gestion de 01/07/2021, portant sur les modalités d'attribution des concours financiers ;
- Vu la demande de subvention de l'Unité mixte de recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (UMR EPOC), laboratoire de l'Université de Bordeaux et du CNRS, en date du 30 janvier 2023 pour un montant de 6 750 € (soit 50 % du budget total),

Considérant la contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNMBA, en particulier les finalités 17 et 18 : « Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée » et « Une capacité d'observation et d'alerte »;

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

- Avis favorable
 Avis défavorable

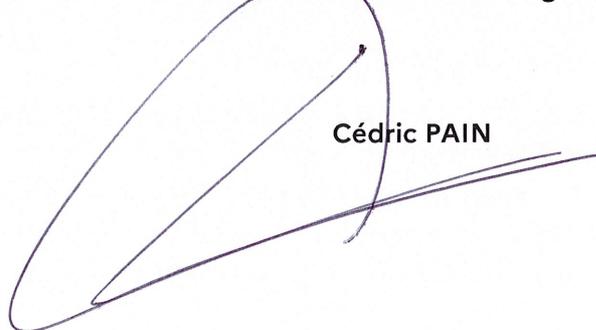
Le bureau du conseil de gestion du Parc naturel du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution d'un concours financier par subvention aux personnes physiques ou morales suivantes :

Nom du bénéficiaire	Libellé du projet	Montant de la subvention proposé
UMR EPOC (Université de Bordeaux/CNRS)	Fonctionnement d'une structure sous-marine réalisant des mesures physiques à l'extérieur des passes du Bassin d'Arcachon	6 750 €

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



Cédric PAIN